

## ANNEXE 2

### Tarification du stationnement payant en zone rouge (horodateurs) :

Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h sauf les jours fériés.

La durée maximum de stationnement de deux heures le matin et de deux heures l'après-midi.

Les tarifs sont les suivants (redevance de stationnement) :

Durée	Tarif
30 min.	0,5 €
1 heure	1 €
1 h 30 min.	1,5 €
1 h 40 min	7 €
1 h 50 min.	14 €
2h	20 € (FPS)

Le montant du Forfait Post Stationnement (FPS) est fixé à 20 €. Il est dû en cas d'absence de paiement par l'automobiliste.

En cas d'insuffisance de paiement immédiat dans la période de stationnement autorisée, l'automobiliste devra payer le montant du FPS réduit du montant de la redevance de stationnement déjà réglée.

En cas de règlement immédiat du FPS sur l'horodateur, un FPS minoré à 15 € s'appliquera.

### Tarification du stationnement dans les parkings en enclos :

Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9 h à 12h et de 14h à 19h sauf les jours fériés.

Les tarifs sont les suivants (redevance de stationnement) :

Durée	Tarif
0 h15 mn	gratuit
0 h30 mn	gratuit
0 h45 mn	0,25 €
1 heure	0,50 €
1 h15 mn	0,75 €
1 h30 mn	1 €
toutes les 15 mn suivantes	0,25 €
Pour information : tarif 8 h	7,50 €
Abonnement trimestriel	60 €

Le nombre d'abonnements est limité à 20 % du nombre de places de chaque parking barriéré. Cette limite pourra évoluer sans faire l'objet d'une nouvelle délibération en fonction de l'utilisation et du taux de remplissage des parkings clos.